



PREFET DE L'ALLIER

**Préfecture**

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Tel : 04.70.48.33.37  
Fax : 04.70.48.30.83  
Mail : [pref-cni-passeports@allier.gouv.fr](mailto:pref-cni-passeports@allier.gouv.fr)

Moulins, le 23 JUIN 2017

Circ. 41 /2017

**Le Préfet de l'Allier**

à

**Mesdames et Messieurs les Maires  
du département de l'Allier**

**en communication à Mesdames et Messieurs les Maires  
équipés d'un dispositif de recueil  
en communication à Madame le Sous-Préfet de Vichy et  
Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon**

**OBJET:** Service de proximité pour les demandes de CNI/Passeports.

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de CNI/Passeports sont recueillies au sein de 16 mairies équipées d'un dispositif de recueil et instruites au sein des Centres d'Expertise Ressources et Titres.

Je vous rappelle que si vous le souhaitez vous pouvez continuer à assurer un service de proximité pour vos administrés en les accompagnant dans leurs démarches. Avec un équipement basique (ordinateur, accès internet et scanner), vous pouvez permettre aux personnes ayant des difficultés d'accès au numérique d'effectuer leurs pré-demandes en ligne sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

A votre demande, je vous précise également que les services de la préfecture de Moulins peuvent vous fournir des exemplaires CERFA afin que vos administrés puissent remplir les demandes de CNI/Passeport avant le rendez-vous en mairie équipée d'un dispositif de recueil.

Je vous invite à communiquer cette information par voie d'affichage, sur votre bulletin communal ou le cas échéant sur votre site internet.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général

Dominique SCHUFFENECKER